

MAIRIE DE VERSONNEX

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du 05 FEVRIER 2018 à 20 heures 30 en MAIRIE**

PRESENTS : J. DUBOUT - E. MARTIN - F. PERRET - P. HEIDELBERGER (Adjoints) - C. CAMPO – JM. JOANNES - N. BLOUQUY - JM. CHARREAU - C.LATHOUD - G. SCHWINTE - R. MERLEAU - B. BOULAGNON – D.ROTH

ABSENTS EXCUSES : S. FILOCHE - E. HEDRICH - A. LECLERE (procuration à C.CAMPO) - R. PERRET (procuration à F.PERRET) - D. DEVISCOURT (procuration à B.BOULAGNON)

ABSENTS : P.CURCIO

Ajout de deux points :

- 1) Autoriser le maire à résilier la convention d'adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie.
Délibération : vote oui à l'unanimité
- 2) Autorisation de payer les dépenses d'investissements avant vote du budget 2018. *Délibération : vote oui à l'unanimité*

1 - Nomination du secrétaire de séance.

N.BLOUQUY est nommé secrétaire de séance

2 – Approbation des procès-verbaux des 6 et 11 décembre 2017

Adoptés à l'unanimité

3 – Vote des 3 taxes communales 2018

Le maire propose au conseil d'approuver l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018, à savoir :

- *Taxe habitation* 14.72 %
- *Taxe Foncière (bâti)* 15.17 %
- *Taxe Foncière (non bâti)* 57.07 %

Il précise que ces taux sont identiques à ceux de 2017.

Délibération : vote oui à l'unanimité pour accepter la proposition du maire, approuver l'état 1259, l'autoriser à signer tout document s'y rapportant et dire que les crédits en résultant seront inscrits au BP 2018.

4 – Scolaire : participation des familles pour les sorties exceptionnelles de l'accueil de loisirs

Le maire explique que dans le cadre de certaines sorties exceptionnelles durant l'année ou les vacances scolaires, pour les enfants de l'accueil de loisirs, il est envisagé de demander une participation des familles en fonction du coût et de l'éloignement de ces sorties.

Sur avis de la commission scolaire et du directeur de l'accueil de loisirs, les tarifs suivants sont proposés :

2 €	Pour toute sortie avec location de matériel (ex : bowling, patinoire, etc...)
4 €	Pour des sorties dont le ticket d'entrée n'excède pas 10 €
10 €	Pour les sorties incluant un déplacement en bus et dont le ticket d'entrée n'excède pas 10 €
15 €	Pour les sorties incluant un déplacement en bus et dont le ticket d'entrée est supérieur à 10 €

C.CAMPO précise qu'en cas de difficultés de financement pour certaines familles, le CCAS peut toujours être sollicité.

Délibération : vote Oui à l'unanimité

5 – Personnel communal

- a) Projet de recrutement d'un chef de projet en commun avec les communes de Grilly et Sauvigny. Cette personne serait chargée pour Versonnex du suivi des travaux, des devis et des marchés publics. Elle interviendrait à Versonnex sur une journée et demie par semaine, une journée et demie à Grilly et une journée à Sauvigny qui porterait le recrutement. Elle serait détachée sur les deux autres communes, par

voie de convention de mise à disposition avec rétrocession du coût financier induit au prorata du temps de travail. Il est précisé également qu'un véhicule de fonction pourrait être mis à disposition de l'agent par Grilly. La commission personnel s'est dit favorable à ce recrutement tel qu'énoncé, mais demande à ce que soit chiffré le montant à inscrire au BP 2018, tenant compte également du coût véhicule.

- b) Revalorisation du traitement indiciaire d'un agent. Le maire explique que cet agent est engagé sur un poste « surveillance cantine » n'entrant pas dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale. C'est la raison pour laquelle une délibération a été prise en 2007 pour déterminer les indices sur lesquels l'agent serait rémunéré après 1 an puis 2 ans d'exercice. Depuis 2009, le salaire de l'agent n'a donc pas été revalorisé si ce n'est l'augmentation réglementaire du point d'indice, comme pour tous les agents. La commission propose d'augmenter l'IFSE plutôt qu'augmenter le salaire en lui-même. Le conseil donne son accord pour cette augmentation qui fera l'objet d'un arrêté individuel.
- c) Une demande de stage de 3 mois a été faite pour une jeune administrée de Versonnex. Ce stage lui permettrait de pouvoir intégrer l'école en suisse à laquelle elle souhaite s'inscrire. Le conseil se dit favorable à cette demande, le centre de gestion a été sollicité pour pouvoir rémunérer la jeune fille dans le cadre de ce stage.

6 – SIEA : renouvellement de l'accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel.

Le maire expose au conseil que dans le cadre de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel ont été progressivement supprimés depuis le 1^{er} janvier 2015, pour les sites ayant une consommation annuelle de référence (CAR) de plus de 30 MWh/an.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence en obtenant des tarifs plus avantageux.

Le groupement est ouvert aux communes et leur CCAS et à tous les établissements publics du département de l'Ain.

Il précise que l'accord-cadre dont la commune est membre, arrive à échéance le 31 décembre 2018. Dans ce contexte, les services du SIEA effectuent dès à présent le recensement des besoins pour le second accord-cadre prévu du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022. Le projet de convention est joint à la présente note de synthèse.

Délibération : vote oui à l'unanimité pour accepter les termes de ladite convention, pour autoriser l'adhésion de Versonnex au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés, pour autoriser le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents s'y rapportant et autoriser le représentant du coordonnateur du SIEA à signer les accords-cadres et marchés subséquents pour le compte de Versonnex.

7 – CCPG :

- a) Approbation du Rapport de la CLECT.

Le conseil communautaire a décidé à l'occasion de sa séance du 15 décembre 2016, du passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1^{er} janvier 2017. Afin d'assurer le maintien des ressources aux communes en référence à l'année 2016, le CC détermine, en fonction de la fiscalité professionnelle de chaque commune et des compétences transférées, l'attribution de compensation à verser aux communes. Le Conseil communautaire, pour fixer le montant de ces attributions, s'appuie sur le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Afin de valider ce rapport, il doit être approuvé, dans les trois mois suivant sa notification, à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

B.BOULAGNON, présente à la CLECT, précise que plusieurs scénarii ont été proposés pour le transfert des charges concernant les eaux pluviales ; celui qui a été retenu est celui qui prévoit 50 % pour le ratio population et 50 % pour les mètres linéaires de canalisations, ce qui fait un total pour Versonnex de 31 227 € à payer, la rétrocession sur la fiscalité professionnelle des entreprises sera de 25 000 €, soit un déficit pour la commune de 6 227 €. N.BLOUQUY demande si des travaux sont déjà programmés et chiffrés par la CCPG. B.BOULAGNON répond que pour l'instant, la CCPG fait intervenir des entreprises extérieures, au coût par coût, en attendant d'embaucher le personnel adéquat.

Délibération : vote oui à l'unanimité pour approuver le rapport joint à la note de synthèse.

- b) Convention pour la mise à disposition des ouvrages eaux pluviales.

En application de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), la gestion des eaux pluviales a été transférée à la CCPG au 1^{er} janvier 2018. Suivant l'article L1321-1 et l'article L.5211-5 II du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert,

pour l'exercice de cette compétence. Ce transfert est contractualisé via un procès-verbal de mise à disposition des ouvrages eaux pluviales (réseaux fossés et ouvrages de rétention).

Le PV de mise à disposition des ouvrages eaux pluviales, transmis au conseil, accompagné de la délibération du CC, doit être approuvé afin de finaliser la signature de ce PV pour le début d'année 2018. Le maire précise que dans le cadre du PLU de la commune, des travaux avaient été déterminés, chiffrés et communiqués à la CCPG, sur Bois Chatton, notamment pour le redimensionnement des canalisations d'eaux pluviales sur le côté Est, rue Saint Martin, pour le drainage vers l'hexagone et l'assainissement du chemin de la Viette.

JM.JOANNES informe de l'intervention, lors du Comité de la Régie des Eaux, du responsable de la pêche dans le Pays de Gex, qui a soulevé un problème d'interface entre l'assainissement dont s'occupe la régie et les eaux pluviales. Ce responsable se dit alarmé en termes d'écologie, car il a été constaté, une absence de vie aquatique et une disparition des poissons notamment dans le cours d'eau du Lion. Ce problème s'ajoute bien sûr à ceux liés à la gestion des eaux pluviales pour les nouvelles constructions en cours et à venir et à ceux rencontrés par exemples lors des pluies abondantes qui ont fait ébouler certaines berges de l'Oudar à Versonnex Il est à souhaiter que la CCPG dans le cadre de sa compétence se mette rapidement en place pour régler les problèmes d'évacuation.

Délibération : vote oui à l'unanimité pour approuver le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages Eaux Pluviales à la CCPG.

8- Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014

Néant

9 - Informations communautaires

- Déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques. Le maire a proposé une installation sur le parking de la forge. Le coût par an serait de 1200 € quel que soit le mode de financement retenu. Certaines communes proposent la gratuité pour ces bornes, le maire propose de mettre en place un système d'abonnement pour les usagers, même modeste.
- Remerciements pour l'accueil des intervenants CCPG chargés du PADD PLUIH. Le document mentionnant les réunions publiques de présentation du PADD du PLUIH a été adressé à l'ensemble du conseil.
- L'arrêté préfectoral portant modification des compétences de la CCPG a été transféré à l'ensemble du conseil.
- Tarifs de fourniture et livraison des plaquettes forestières à destination des communes participant à la filière bois énergie pour la saison 2017-2018. Le maire signale le mécontentement des services techniques suite à la dernière livraison des plaquettes de très mauvaise qualité qui a empêché le bon fonctionnement de la vis et obligé nos agents, pour que la chaudière ne s'arrête pas, à se déplacer y compris le week-end pour pousser ou déblayer à la main, les copeaux non conformes. Le maire tient à remercier les services techniques qui ont pris l'initiative d'intervenir en dehors de leurs heures de travail. Un courrier sera fait à la CCPG pour trouver une solution pérenne et pour demander un éventuel dédommagement.
- Information relative à la maison de services au Public ouverte le 15 janvier dans les locaux de la CCPG. Il s'agit d'un simple point d'accueil pour orienter les usagers vers les services publics (CAF, pôle emploi, CPAM, etc.)
- Une balade thermographique est prévue le **mardi 27 février 2018 à partir de 19 h sur le quartier de Bois Chatton.**
- Régie des eaux (JM.JOANNES) ; la Régie, en phase de démarrage, se met en place et remplace la SDEI et la SOGEDO. Les choses se passent bien, les nouveaux locaux sont opérationnels. La structure compte 50 salariés dont certains sont issus de la SDEI et de la SOGEDO. Les premières factures vont parvenir au nom de cette régie. Rien ne devrait changer au niveau des coûts, les augmentations ayant eu lieu déjà l'année dernière. Un courrier de proposition de mensualisation a été adressé aux citoyens, cette solution a remporté un large succès. M. Massonnet de St GENIS-POUILLY a été élu président du comité technique.
- Développement économique (B.BOULAGNON). Pas grand-chose à dire si ce n'est le constat d'un grand débat pour accorder un local au taxi.
- Le maire fait état d'un courrier de la CCPG adressé à toutes les communes concernant le projet de fermeture de la maison des syndicats à St GENIS. Il informe qu'une proposition a été envoyée à la CCPG de récupérer les modules PORTAKABIN dès que les praticiens auront intégré leurs nouveaux locaux. Il semble que cette proposition n'ait pas retenu l'attention de la CCPG.

- Affaires sociales (E.MARTIN) Il a été question des nouvelles crèches sur Gex (26 places), Prevessin (21 places), Cessy (10 places), Ornex (10 places) ainsi que de la micro crèche à Gex (10 places). Il est donc recensé en tout, 399 places dans le public sans compter les 80 places à venir, et 250 places en privé. Le coût de la crèche de Prévessin est estimé à 1 500 000 €.

Les Restos du Cœur sont toujours à la recherche d'un local pour leur entrepôt, la CCPG a prévu un budget de 30 000 € pour une aide ou un loyer éventuel.

4 internes en médecine sont arrivés dans le Pays de Gex. Ils ont eu droit à une visite du Pays de Gex et ont rencontré les médecins du territoire.

Il a été fait de nombreux éloges de la maison de santé de Versonnex. Sur le site de la CCPG, la liste de tous les médecins généralistes et spécialistes est à présent en ligne.

Il a été également question, lors d'un rendez-vous sur place avec la gendarmerie de Bourg, et M. Hartman de la CCPG, de la mise en sécurité, des abords de la crèche de Versonnex, afin d'en éviter le vandalisme récurrent (clôture tout autour – extinction des lumières du parking – interphone – reprogrammation des néons). Il convient de préciser que ce bâtiment ne dispose ni d'une salle de confinement, ni de bouton d'alerte. Un sifflet est actuellement le seul moyen dont la directrice dispose pour donner l'alerte et prévenir les autres. La gendarmerie elle, préconise d'installer une caméra à 180 °. Le maire précise que dans le cadre des économies d'énergie prévues, le parking sera éteint la nuit. Enfin, il a été précisé que les panneaux solaires du bâtiment ne fonctionnent pas.

10 - Commissions communales

A) CCAS (E.MARTIN)

L'après-midi crêpes de la Chandeleur est prévu le 6/02/2018

L'après-midi galettes du 7/01/2018 a réuni 27 personnes.

B) Commission Environnement (JM.CHARREAU)

La prochaine commission aura lieu le 27 février.

La journée sur la pollution lumineuse avec les représentants de la FRAPNA, du 14/01/2018 qui a réuni une cinquantaine de personnes, fut très instructive. Madame le maire de Sauvigny a pu faire part de son expérience sur l'extinction de l'éclairage public sur leur commune.

Une pétition, portée par l'association AJA, est en cours contre l'implantation d'une décharge à ciel ouvert à Collex Bossy. La commune souhaite s'associer à l'action de cette association et fera distribuer les formulaires à signer, à la population. Par ailleurs, une lettre de soutien a été adressée à la mairie de Collex-Bossy.

C) Commission Urbanisme (P.HEIDELBERGER)

L'instruction du permis du projet « Villes et Villages » est terminée, le permis va être délivré.

Un recours gracieux contre un permis délivré à l'impasse des Rippes, a été déposé par un voisin. Il a été demandé au pétitionnaire de faire un PC modificatif pour lui permettre d'éviter un recours au tribunal. Les arguments invoqués par le requérant auraient pu être rejetés mais une autre solution pour éviter les retards, a été trouvée.

Les maraichers ont implanté leur tunnel/serre trop proche des maisons situées à l'Impasse de l'Oudar. Une concertation entre maraichers et propriétaires a permis de trouver une solution satisfaisante ; une déclaration préalable de travaux devra également être déposée en mairie et étudiée en commission urbanisme. JM.JOANNES fait remarquer que les maraichers semblent ne pas respecter les règles d'urbanisme, notamment concernant les modules type Algeco, installés près de l'ancien atelier communal sans autorisation, ce que dément P.HEIDELBERGER. Ces installations sont parait-il régulièrement occupées par de jeunes squatters et engendrent des nuisances, autant visuelles qu'auditives, (durant une nuit de neige de janvier, la gendarmerie est intervenue lors d'un règlement de comptes entre jeunes). JM.JOANNES trouve aussi inacceptable qu'un tracteur en panne, sur lequel il y a une fuite d'huile et il manque une roue, traîne presque sur la voie publique, avec l'assentiment de la mairie. Il constate que ces maraichers font un peu ce qu'ils veulent et qu'un rappel à l'ordre devrait être fait. JM.CHARREAU répond dans un premier temps que le tracteur est effectivement tombé en panne et que la pièce à changer coûtait aussi cher que le tracteur lui-même, c'est la raison pour laquelle les cultivateurs ont tardé, pour des raisons financières, à le faire réparer. Le problème va se régler prochainement. Dans un deuxième temps, le maire n'accepte pas d'entendre dire qu'on laisse faire ce qu'ils veulent aux maraichers. Ils ont été régulièrement destinataires de courriers recommandés concernant leurs

installations peu esthétiques, ou leur matériel entreposé de manière un peu anarchique. Par ailleurs, pour l'implantation de leurs modules, une déclaration préalable leur a été demandée.

D) Commission Personnel (F.PERRET)

Eric PAUGET devrait pouvoir reprendre son travail en mi-temps thérapeutiques d'ici quelques temps.

11 - Informations diverses

- La séance du conseil de mars aura lieu le **lundi 05 mars 2018 à 20 h 30**.
- **IMPORTANT : la réunion des 3 conseils municipaux de Versonnex – Sauverny – Grilly se déroulera le lundi 26 février 2018 à 20 h 30 dans la salle des mariages de la mairie de Sauverny. Cette séance ne sera pas publique.** Un calendrier des réunions des groupes de travail qui se dérouleront tous les lundis à 17h30, à Versonnex, ou à Sauverny ou à Grilly, a été établi. Le maire invite les membres présents à s'exprimer sur le sujet. En préambule, le maire précise que l'idée qui avait été évoquée lors du conseil de décembre, n'était pas de voter pour ou contre la fusion des communes, mais de recueillir l'avis ou le sentiment de chacun sur ce projet et rappelle qu'il y avait autant de « pour » que de « contre ». La décision avait alors été prise de réunir les 3 conseils pour en discuter. Il avait été également convenu avec l'accord des membres présents de travailler, réfléchir et organiser une réunion publique au cours de laquelle les citoyens pourraient exprimer leur ressenti et poser les questions qui les animent. Le maire précise qu'il n'a en aucun cas décidé quoique ce soit, tout seul et regrette les reproches qui lui ont été faits. Il ajoute, avant de laisser la parole à l'assemblée, que bien évidemment, les conseillers sont invités à participer aux réunions de travail du lundi, qu'ils soient convaincus ou non par ce regroupement.

JM. CHARREAU, précisant qu'il ne remet pas en cause la probité du maire, dit que ce qui le dérange, c'est qu'au départ il avait été question que chaque conseil devait décider « s'il était pour ou contre la fusion, et que si un des 3 conseils était opposé, le projet n'irait pas plus loin ». Il estime que des discussions au sein du conseil ont été « très minimales voire inexistantes », « qu'une partie de l'exécutif décide sans l'approbation du conseil, que les réunions se feraient à 3, tel ou tel jour ». Il admet toutefois que peut-être rien n'est décidé, mais trouve que « ce projet démarre d'une manière un peu confuse ». Il pense que Versonnex doit se réunir pour réfléchir, avant que les 3 conseils ne se rencontrent. P.HEIDELBERGER répond qu'il n'y aura aucun vote de création d'une nouvelle commune avant que la population ne soit consultée.

Le maire entend les arguments de JM.CHARREAU et accepte la discussion sur le fonds de ce projet mais pense que sans une étude fine et concertée des tenants et des aboutissants, des points négatifs et positifs, il lui est en tout cas, personnellement, difficile de se prononcer sur l'opportunité de ce regroupement. Il propose donc, qu'à l'issue de la réunion des 3 conseils, du 26 février, une séance du conseil de Versonnex soit organisée et consacrée uniquement à ce sujet.

E.MARTIN est de l'avis de JM.CHARREAU sur la conduite des événements et notamment sur l'article paru dans le Dauphiné Libéré à la suite des vœux de Sauverny, entérinant presque cette fusion. Elle se dit toutefois favorable à la réunion des 3 conseils. Le maire répond qu'il ne faut pas se concentrer uniquement sur ce que les journaux ont retransmis et que justement les discussions en réunions sont faites pour approfondir et répondre aux interrogations des uns et des autres.

N.BLOUQUY répond en disant qu'il n'a pas le même ressenti, et qu'il avait été question, lors du conseil de décembre, d'aller « de l'avant » sur ce projet, afin de déterminer ce que la commune peut y gagner, y perdre et que la décision serait ultérieure.

C.CAMPO dit qu'il est important de réunir les conseils des 3 communes pour justement entendre ce que chacun pense et ce que chaque commune peut apporter à l'autre.

Le maire conclut en disant qu'à ce jour, on ne peut lister les arguments pour ou contre ce regroupement et rappelle les termes de son discours des vœux, posant la problématique « qu'avons-nous à gagner ou à perdre, dans ce projet ? ». Il est donc impératif de travailler le sujet pour pouvoir se déterminer clairement. Par ailleurs il s'engage à communiquer l'avancement des travaux issus des réunions, à l'ensemble du conseil.

C.LATHOUD ajoute qu'il faut effectivement aller dans le sens de l'information, qu'elle soit au sein du conseil, ou au sein de la population.

- Suite à une réflexion de B.BOULAGNON en commission finances, le maire s'engage à mieux communiquer au conseil les décisions d'attribution des logements communaux.

- **Aménagement centre routier de la Vattay**. Le maire explique qu'il s'agit d'un projet de la CCPG qui avait inclus dans le projet de territoire, d'aménager le parking du Col de la Faucille au milieu duquel il y a le bâtiment de la DDT où sont entreposés les engins de déneigement. La CCPG ayant estimé que ce bâtiment était mal placé pour son utilisation et serait mieux utilisé à des fins touristiques (ou supprimé), a donc proposé au Conseil Départemental de le racheter. Cette proposition a été acceptée à condition que la CCPG s'engage à construire un autre bâtiment en remplacement. Le choix de la CCPG s'est donc porté sur un terrain situé à la Vattay pour y implanter le nouveau bâtiment. Toutefois, les propriétaires de ce terrain, prévenus après le lancement des appels d'offres, s'opposent catégoriquement au projet, d'où l'envoi d'un courrier aux mairies.
- Le pot de départ de Martine Grassot (disponibilité pour convenances personnelles) est prévu mardi 6 février à 18 h en mairie.

La séance est levée à 22 heures.

Fait à Versonnex, le 18 février 2018

Le maire,
Jacques DUBOUT